



## Fiche pédagogique n° 2010-10

### L'âge minimum de responsabilité pénale

<b>Objectifs ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Se familiariser avec la notion de responsabilité pénale,</li><li>• Confronter les arguments pour/contre l'instauration d'un âge minimum de responsabilité pénale,</li><li>• Développer leur propre point de vue par rapport à cette question.</li></ul>
<b>Groupe-cible ?</b>	Adultes
<b>Méthode ?</b>	Simulation d'un procès sur base de situations fictives
<b>Matériels ?</b>	Trois situations différentes
<b>Préparation ?</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Discussion en petits groupes en utilisant une forme simple de simulation de procès</li><li>2. Division en trois groupes : le rôle du juge, le rôle de l'accusé et le rôle du procureur</li><li>3. L'animateur tire au sort une des trois situations (inventées de toute pièce)</li></ol>
<b>Déroulement ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Divisez la classe en trois groupes ; chaque groupe représente un personnage : le juge, le procureur (l'accusateur) et l'accusé (le ou les jeune(s))</li><li>• Donnez le texte des faits au groupe de l'accusé et du procureur mais pas au groupe du juge. Donnez un exemplaire du texte des étapes du procès au groupe du juge</li><li>• Donnez aux groupes le temps de discuter leur stratégie. Chaque groupe doit choisir un porte-parole.</li><li>• Suivez les étapes du procès.</li><li>• Si vous avez le temps, vous pouvez répéter le procès en changeant la situation et en alternant les groupes pour permettre à chacun de jouer les différents rôles.</li></ul>
<b>Suivi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Discutez du procès et des résultats : réaction de chaque participant.</li><li>• Echange sur l'expérience personnelle des participants : connaissent-ils ou travaillent-ils avec des enfants en difficultés ?</li></ul>



### Situations fictives :

**Faits :** Nous sommes en Pénalonie (pays fictif). Pierre et Nicolas ont respectivement 14 et 16 ans. Ils trainent dans la rue et ne vont plus à l'école. Pour « s'amuser », ils décident de crever les pneus de toutes les voitures qui stationnent rue de la loi. Pierre a parlé de son « projet » à Ludovic son petit frère âgé de 11 ans. Ce dernier veut également s'amuser et accompagne le duo. Ludovic décide alors de casser aussi les vitres des voitures afin de prouver à son grand frère qu'il peut intégrer sa bande. Mais, un habitant du quartier les surprend. La police les arrête. Ils comparaissent aujourd'hui devant le juge de la jeunesse.

**Première situation :** La Pénalonie n'a pas fixé d'âge minimum de responsabilité pénale mais connaît un système de justice spécifique pour les mineurs âgés de moins de 18 ans comparable à celui que connaît la Belgique (majorité pénale à 18 ans, système de mesures de garde, de préservation et d'éducation, dessaisissement à partir de 16 ans).

**Deuxième situation :** La Pénalonie a fixé l'âge minimum de responsabilité pénale à 12 ans.